

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_135
BILAN CARBONE- VALIDATION DU PLAN D'ACTION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	41

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_135

BILAN CARBONE- VALIDATION DU PLAN D'ACTION

I – CONTEXTE

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réductions de ces émissions.

Ainsi, conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans.

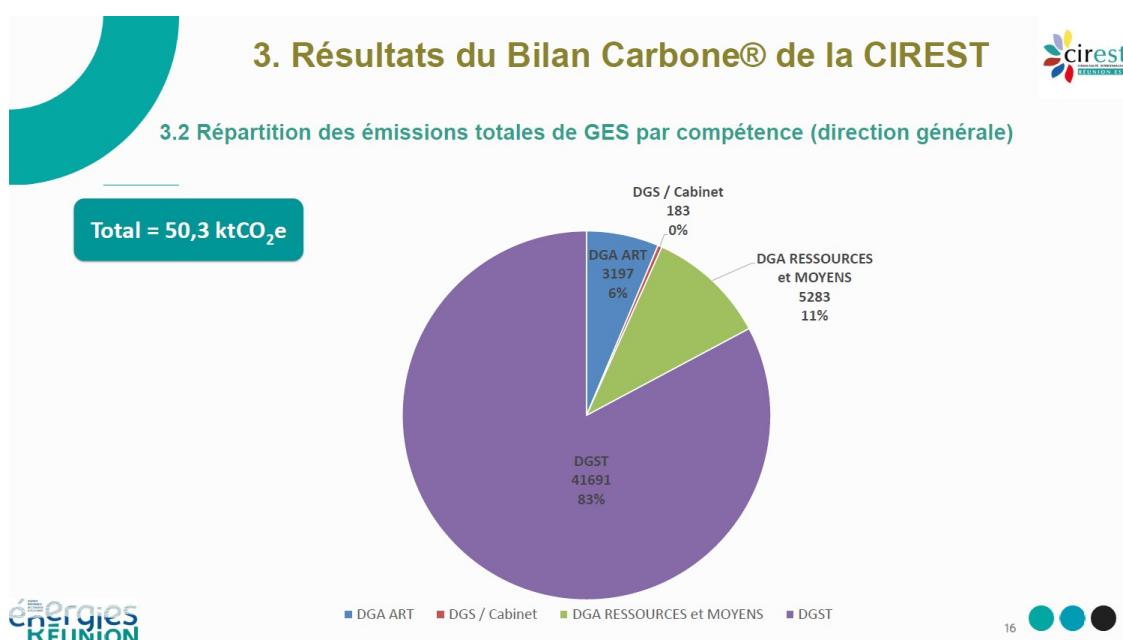
II- BILAN CARBONE DE LA CIREST

Le bilan carbone de la CIREST a été élaboré en 2024. Ce dernier a été effectué sur les données de l'année 2022.

La méthode de calcul du bilan carbone est formalisée par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Elle définit sept catégories d'usage : énergie, hors énergie, intrants (biens et matières, services), fret, déplacements, déchets et immobilisation. Les résultats sont présentés selon ces catégories, mais également par directions et services.

Le bilan carbone sur les données 2022 fait ressortir les éléments suivants :

Les émissions de gaz à effet de serre de la CIREST s'élèvent à 50,3 ktCO₂e.

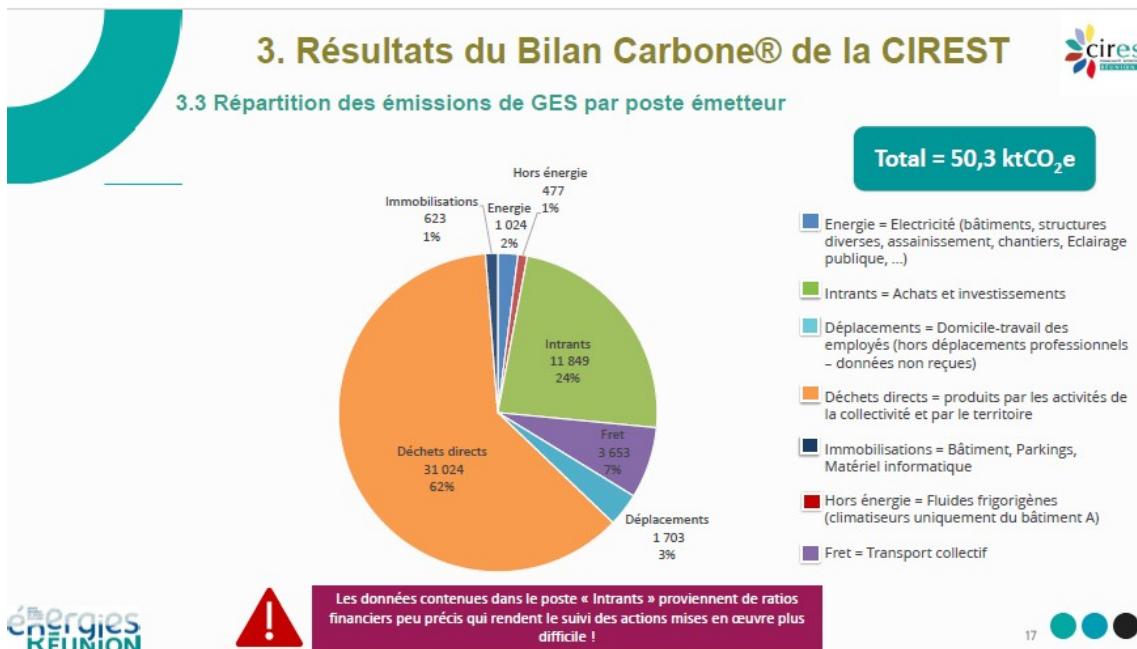


Les postes **déchets directs** et **intrants** (achats et investissements) sont les plus émetteurs.

3. Résultats du Bilan Carbone® de la CIREST



3.3 Répartition des émissions de GES par poste émetteur



Le poste Fret (transport collectif) représente 7 % des émissions totales de la CIREST, soit 3 653 tCO₂e. Les postes Déplacements (domicile-travail) et Énergie s'élèvent respectivement à 3 % et 2 % des émissions totales de la CIREST. Enfin les postes Immobilisation et Hors Energie ne représentent que 1 % des émissions de la CIREST.

Ainsi, les émissions des déchets directs représentent :

- 74 % des émissions totales de la DGST Transformation du Territoire ;
- 62 % des émissions totales de la CIREST, soient **31 023 tCO₂e**.

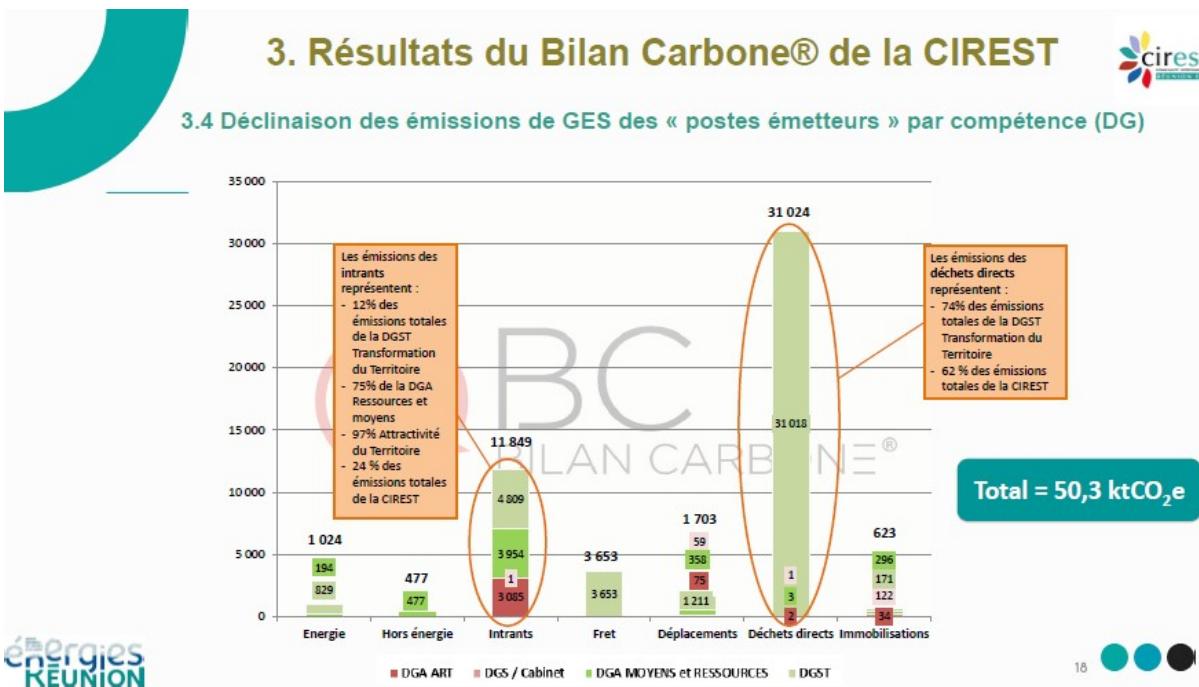
Les intrants quant à eux représentent :

- 12 % des émissions totales de la DGST Transformation du Territoire ;
- 75 % de la DGA Ressources et Moyens ;
- 97 % de la DGA Attractivité et Rayonnement du Territoire ;
- 24 % des émissions totales de la CIREST, soient **11 748 tCO₂e**.

3. Résultats du Bilan Carbone® de la CIREST



3.4 Déclinaison des émissions de GES des « postes émetteurs » par compétence (DG)



III- CO-CONSTRUCTION DU PLAN DE TRANSITION

Le bilan carbone a pour finalité l’élaboration d’un plan de transition. L’élaboration du plan de transition s’inscrit dans une démarche de co-construction afin de définir l’ensemble des moyens et méthodes nécessaires à la réduction d’émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des compétences et du patrimoine de la CIREST.

Le plan de transition de la CIREST devra permettre :

- D’avoir une démarche cohérente avec la stratégie globale de l’organisation des compétences et services de la CIREST ;
 - D’intégrer la démarche de transition aux activités des équipes en évitant d’alourdir la charge de travail ;
 - D’inscrire le plan de transition dans un cadre de création de valeurs à partager, pour l’ensemble des agents de la CIREST, dont les directions ;
 - De vulgariser les éléments et de ne pas se perdre dans un langage trop technique ;
 - D’insister sur le côté fédérateur de la démarche de co-construction.
- Un atelier de co-construction des actions s’est déroulé le jeudi 2 mai 2024 à la CIREST.

A la suite de cet atelier et du constat du bilan carbone, un plan d’action est proposé. Ce plan d’action se compose de 22 actions sur l’ensemble des postes émetteurs, ainsi qu’une thématique complémentaire sur la sensibilisation.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- **VU** la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
- **VU** le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat énergie territorial ;
- **VU** la délibération n° 2022-C129 relative à l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territoriale du 18 juillet 2022 ;
- **VU** les statuts de la Communauté d'agglomération.

Considérant, le bilan carbone de la CIREST réalisé en 2024 sur les données 2022 ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan carbone tel qu'annexé au présent rapport ;
- **D'APPROUVER** le plan d'actions bas carbone tel qu'annexé au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY